



FICHE 5

Pour favoriser l'accessibilité de tous, y compris des plus vulnérables, à l'alimentation durable, il faut

Soutenir l'autoproduction, notamment par le biais
des jardins partagés/collectifs/solidaires

Pourquoi ?



L'autoproduction présente de multiples avantages. Cultiver ses propres légumes et fruits permet de **se reconnecter à son alimentation**, notamment lorsque la cuisine n'est pas initialement vécue sous un angle positif. Outre un accès à la terre - qui peut aussi s'envisager par la culture en bacs, les jardins suspendus, ... -, le jardinage **ne réclame pas nécessairement beaucoup de moyens techniques et matériels** (cf., par exemple, « le manuel des jardiniers sans moyens »¹). Cette activité peut en outre être accessible à tous, moyennant certaines adaptations, notamment dans une perspective intergénérationnelle. Lorsqu'elle est pratiquée en groupe, cette activité est également source de (re)création de liens sociaux.

L'autoproduction offre, à moindre coût, un accès à **une nourriture de qualité** – dans le respect de certaines conditions, dont le non usage d'intrants chimiques. Au-delà de cet approvisionnement en direct, jardiner est aussi source d'autres **effets bénéfiques sur la santé et le bien-être mental**.

Dans le cadre de l'évaluation menée auprès des participants aux Défis Alimentation Durable du projet AD-In, nous avons

également pu noter un lien fort entre l'autoproduction et le **respect de la saisonnalité** – l'un des critères de l'alimentation durable -, notamment par l'amélioration des connaissances relatives à cette dimension.

Dans le cadre de cette recommandation, nous évoquons surtout l'autoproduction sous son volet collectif, avec l'hypothèse – à confirmer – que cette pratique puisse être reproduite dans un cadre individuel, suite à l'acquisition de compétences et de connaissances nouvelles en la matière. Notons également que selon la configuration des jardins, il s'agit parfois plutôt d'une pratique individuelle qui se déploie dans un contexte collectif.

Comment ?

Mettre en place une initiative d'autoproduction implique de passer par différentes étapes :

RECRUTER ET MOBILISER SON PUBLIC

Pour faciliter le recrutement des futurs jardiniers, il importe de montrer que chacun peut s'impliquer dans l'activité quel que soit son âge, sa condition physique (des aménagements devront donc peut-être être prévus) ou ses compétences/connaissances préalables. Dans ce cadre, plusieurs rôles doivent être présentés aux futurs jardiniers pour leur montrer qu'ils ont une place. En effet, si tout le monde ne peut pas bêcher, tout le monde peut donner un avis sur le type de variétés à planter.

Le recrutement peut se faire au sein même de votre structure mais aussi à l'échelle d'un quartier, voir d'un espace plus large, notamment pour garantir la mixité sociale. À vous de déterminer votre périmètre d'actions en fonction de votre réalité professionnelle !

Ce recrutement peut prendre du temps mais réussir cette étape est essentiel, il importe donc de ne pas se précipiter.

Pour ancrer cette mobilisation, il paraît plus opportun de déployer de tels espaces de cultures en y associant le plus étroitement possible les futurs jardiniers dès l'entame du projet : penser collectivement l'aménagement de l'espace, le type de culture mais aussi et surtout les règles à suivre dans cet espace (règles qui peuvent notamment être reprises dans une Charte de bonne conduite au sein du jardin) est nécessaire.

Enfin, il importe de ne pas fermer le groupe et permettre l'inclusion de nouveaux jardiniers intéressés.

TROUVER UN TERRAIN ET L'AMÉNAGER

Concernant la disponibilité du terrain, dans certains cas, des structures et associations opteront pour l'utilisation de leurs propres espaces, ce qui peut faciliter leur présence sur le terrain (présence « naturelle » ne nécessitant pas de déplacement). Cependant, le déploiement de ces jardins au sein d'espaces publics – notamment s'ils étaient jusque là laissés en friche – est un signe positif pour le déploiement de l'alimentation durable sur un territoire. Impliquer les autorités publiques en sollicitant la mise à disposition de tels espaces est une démarche à encourager.

En pratique :

Dans l'aménagement spatial, la coexistence de **parcelles individuelles et collectives** semble opportune pour répondre aux différents objectifs qu'un tel jardin peut sous-tendre. Il s'agit dans un premier temps, de répondre à la demande de citoyens qui cherchent à produire pour leur propre consommation - notamment, lorsque ces derniers ne disposent pas d'espace dans leur lieu de vie – et des groupes (mouvements de citoyens, association, structures publiques, ...) qui envisagent ce lieu comme espace de production mais aussi comme outil de cohésion sociale, de (re)dynamisation d'un quartier, ... Faire se rencontrer ces deux types de démarches en un même lieu peut être porteur de nouvelles opportunités (cf l'initiative du jardin solidaire du PCS de Péruwelz).

Dans certains cas, la mise en place de bacs surélevés peut aussi permettre d'inclure un public plus large, notamment les seniors et les personnes en situation de handicap. Dans certaines

régions, cette approche permet de contrer les inquiétudes liées à la mauvaise qualité des sols. Une analyse de ces sols peut donc se révéler une étape préalable importante tout comme la mise en place de séances d'informations destinées à expliciter les risques réels liés à certains polluants et/ou rassurer quant à l'absence d'autres substances. Là encore, l'intervention des autorités publiques peut être demandée. L'autre avantage de ces bacs de culture est qu'ils peuvent être installés dans de nombreux lieux où l'espace est restreint (car dévolu à d'autres fonctions), notamment les écoles, les maisons de repos ou encore les entreprises.

Lorsque sur un territoire (une commune, un quartier), l'espace est compté, la mise en place de jardins communs à plusieurs structures (par exemple, une maison de repos et une école) est à envisager, d'autant plus que la responsabilité de l'espace – qui peut être lourde surtout dans l'étape de mise en place – peut alors être partagée entre plusieurs acteurs.



Plus largement, la mise en réseau des différents jardins existants sur un territoire est également une opportunité à saisir. À cet égard, les autorités publiques peuvent jouer un rôle de facilitateur dans le déploiement d'un tel réseau (cf. l'initiative JAQUADY). La mise à disposition d'outils légers (râteau, bêche, ...) par l'autorité locale et la mise en place de plateforme permettant le partage d'outils plus coûteux (motoculteur, ...) peuvent aussi être envisagées. L'organisation d'événements culturels, festifs sont autant d'occasions de mettre en valeur les initiatives et les jardiniers². La fête des voisins est une très bonne opportunité pour inviter les résidents d'un quartier à découvrir le lieu.

Si aucun terrain n'est immédiatement disponible ou si l'ampleur du projet paraît trop importante, l'autoproduction à petite échelle peut également être encouragée, par l'installation, par exemple, de petits bacs dans la ville, le quartier, à l'image de l'initiative « Les incroyables comestibles »³, dont le caractère solidaire est à souligner.

Enfin, ces jardins peuvent s'associer à des initiatives parallèles telles que les bourses aux plantes ou les grainothèques organisées sur les différents territoires.



Quelques liens utiles pour lancer une initiative d'autoproduction :

<http://padesautoproduction.net/>

<http://www.ajonc.org>

FAIRE DE CES JARDINS, DES ESPACES D'INCLUSION

Il importe de veiller à la mixité sociale au sein de ces jardins collectifs. Pour ce faire, le choix de l'emplacement est important. Lorsque l'initiative émane d'un acteur de l'action sociale, ces jardins sont souvent développés dans des quartiers de logements sociaux ou dans des quartiers où la cohésion sociale pose des difficultés. Si ce choix permet « d'accrocher » le public de ces quartiers, ces jardins doivent toutefois rester ouverts à tous et leur accessibilité – géographique – est un élément essentiel, tout comme le fait de signaler leur existence par des panneaux visibles depuis la voie publique⁴.

Plusieurs opérateurs rencontrés nous ont fait part de leur questionnement quant au fait de fermer ou pas le jardin, notamment par crainte des vols ou des dégradations. S'il est possible que de tels faits aient lieu, laisser ces jardins ouverts semble symboliquement plus opportun pour que tout un chacun se sente le bienvenu. De manière générale, si des dégradations ont effectivement été constatées dans certains jardins rencontrés dans le cadre du projet AD-In, elles sont plutôt l'exception. Pour que le jardin ne subisse pas de vandalisme, l'implication des résidents du quartier sera essentielle. Ainsi, l'un des projets suivis dans le cadre de la formation-action AD-In a prévu de distribuer un journal à tous les habitants du quartier où le jardin est implanté afin de les informer régulièrement de l'actualité relative au projet.

METTRE EN PLACE UN JARDIN DURABLE



L'un des premiers critères favorisant la durabilité consiste en l'interdiction d'utiliser des intrants chimiques au sein de ces jardins. Pour qu'une telle interdiction soit respectée, elle doit avoir du sens aux yeux des jardiniers eux-mêmes et, donc, être explicitée. De plus, pour permettre la mise en pratique de cette consigne, il s'agit d'outiller les jardiniers avec des **trucs et astuces** pour cultiver autrement.

À cet égard, la présence d'un **animateur formé** au sein du jardin, que ce soit lors d'ani-

mations dédiées ou à l'occasion de moments plus informels, lorsque les jardiniers sont occupés sur leur parcelle, est un plus. Si, dans les premiers temps, cette présence est indispensable, la montée en compétence des jardiniers pourra progressivement permettre l'échange horizontal de savoirs au sein du même groupe et lors de l'arrivée de nouveaux jardiniers. Les cercles horticoles peuvent être une bonne ressource pour favoriser cet échange de connaissances, au moins lors de la phase de lancement.

Pour renforcer le caractère durable de ces initiatives, des aménagements en faveur de la biodiversité peuvent aussi être envisagés. Nous pensons notamment à l'installation d'hôtels à insectes, d'un mini pré fleuri ou encore de nichoirs. La présence d'un compost est aussi un élément favorable.

Enfin, une initiative d'autoproduction ne peut être considérée comme durable que **si un lien est fait avec la question de la consommation**. En effet, plusieurs porteurs de projets de jardins nous ont fait part du fait que certains jardiniers ne consommaient finalement pas ou peu ce qu'ils produisaient pourtant eux-mêmes. Selon les situations, associer un atelier de cuisine à la démarche de jardinage peut donc s'avérer pertinent (voir fiche n°4).

1. Le jardin solidaire du CCAS de Fresnes-sur-Escout

Né en 2006, ce jardin a le double objectif de faire évoluer les habitudes alimentaires des habitants et de redonner vie à d'anciens jardins familiaux. Les parcelles sont mises à disposition des habitants n'ayant pas de jardin par le biais d'une convention pour une période d'un an reconductible. Ce projet concerne environ une vingtaine de familles dont certaines occupent une parcelle depuis la mise en place du jardin. Chaque famille adresse une demande par courrier au maire et est reçue en entretien au CCAS. Outre la mise à disposition d'une parcelle, les personnes peuvent disposer de graines potagères et d'outils de jardinage. Le jardin est construit sur une volonté de mixité sociale et accueille aussi bien des personnes bénéficiaires du RSA que des retraités ou des actifs. Cette mixité recherchée tend à favoriser la cohésion sociale et redynamiser le lien social qui existe sur la commune tout en évitant la stigmatisation.

À certaines époques de l'année, des écoles investissent également le jardin dans un objectif de sensibilisation à l'environnement et d'éducation alimentaire. Les jardiniers solidaires peuvent alors apporter leurs connaissances aux enfants (ainsi que des graines).

Depuis quelques années, la commune organise le concours du plus beau potager. Celui-ci rassemble, en moyenne, une quinzaine d'inscrits. Ce concours est ouvert aux jardiniers des jardins solidaires mais également à tous les particuliers. Le jury visite chaque jardin et établit un classement sur base de critères tels que l'utilisation ou non de produits phytosanitaires, la diversité des productions ou encore les actions entreprises par les jardiniers en faveur de la biodiversité.

De manière plus générale, la commune tente de proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts publics. Enfin, suite à une action de l'ancien maire, plusieurs rues de la commune accueillent des arbres fruitiers sur lesquels les citoyens sont invités à s'approvisionner.

Pour plus d'info : <https://www.fresnes-sur-escout.fr/mairie/actions-sociales/presentation-du-ccas/>

2. Le Réseau JAQUADY (Charleroi)

Fondé en 2004, le Réseau JAQUADY, développé par le Service Cohésion sociale et Participation de la Ville de Charleroi, favorise l'émergence de jardins partagés sur le territoire. Actuellement, le réseau compte 17 jardins que fréquentent au total 150 bénéficiaires. Ces jardins sont portés par des groupements citoyens dans lesquels s'inscrivent le plus souvent, en partenariat, des institutions et associations. Le réseau JAQUADY a un rôle facilitant dans la mise à disposition de terrain. Le réseau s'assure qu'il s'agisse d'un terrain public. Si cela n'est pas le cas, il prend contact avec le propriétaire du terrain pour évaluer la faisabilité du projet.

Devenir membre du réseau, après signature d'une charte d'engagement, permet d'obtenir à la fois un soutien matériel par la mise à disposition des outils nécessaires à la création et à l'entretien du jardin, mais aussi un soutien formatif par le biais de conférences, de matinées d'échange et d'ateliers ; des ateliers cuisine ont ainsi déjà été organisés en partenariat avec l'un ou l'autre jardin du réseau. Généralement, ces jardins sont à front de rue pour leur donner une plus grande visibilité dans le quartier, renforçant ainsi le sentiment de sécurité et le niveau de propreté des espaces publics situés à proximité.

L'objectif de ces jardins est avant tout de favoriser la cohésion sociale, de permettre aux habitants d'un quartier de se réapproprier leur espace de vie et de lutter contre l'isolement social. Toutefois, chaque jardin développe un projet qui lui est propre et défend ses spécificités. Pour certains, les enjeux environnementaux et de santé sont partie prenante du projet.

Le réseau JAQUADY a la volonté d'établir un lien plus fort entre les jardins et la question de l'alimentation durable, pour « passer de la terre à l'assiette ». Si certaines initiatives ont déjà été menées, cette étape n'est pas encore franchie dans tous les jardins partagés.

Pour plus d'info : <https://www.charleroi.be/Jaquady>



3. Les jardins ouvriers et jardins en pied d'immeubles (Grande-Synthe)

Les jardins en pied d'immeubles défendent une production potagère biologique. Le parc de logements de la Ville se compose en grande partie de barres d'immeubles, au pied desquelles se trouvent des pelouses. Chaque année, il est proposé aux habitants d'un immeuble de transformer une partie de cet espace en potager. Chaque personne dispose de sa propre parcelle qui fait entre 20 et 40m². Au total, un jardin mesure entre 1 000 et 2 500 m².

Les jardins sont écologiques et l'utilisation d'intrants chimiques y est proscrite. Ces jardins sont accompagnés, à la fois par l'équipe de l'Université Populaire et par les services techniques de la Ville, pour les arrangements paysagers. Les avantages d'une culture bio sont explicités progressivement aux habitants intéressés. Ces jardins ont également une dimension politique à travers la réappropriation d'espaces jusque-là délaissés. Ces jardins sont une opportunité pour recréer du lien social naturellement autour d'un but concret. En 2017, le cinquième jardin a été mis en place. Actuellement, environ 120 familles sont engagées dans ces jardins.

La Ville compte également des jardins ouvriers dont les parcelles mesurent à peu près 250m². Trois associations gèrent environ 600 parcelles de jardins ouvriers. Ces jardins ouvriers ont une vraie fonction nourricière. Certains habitants ayant débuté au sein des jardins en pied d'immeuble s'impliquent par la suite dans un jardin ouvrier, notamment grâce aux connaissances et techniques acquises au sein des jardins en pied d'immeuble.

Enfin, l'Université populaire a également développé une banque de semences alimentée par un jardin commun de production de semences. Cette banque comprend 350 variétés potagères. Une sensibilisation aux variétés anciennes et paysannes est mise en place. Des échanges sont organisés entre les participants.

Pour plus d'info : <http://www.ville-grande-synthe.fr/ville-participative/engagement-citoyen/luniversite-populaire/>

4. Jardins communautaires de la Roë, mis en place par le PCS de Péruwelz

Ce jardin occupe un terrain communal, situé volontairement à proximité du centre-ville, dans un quartier de logements sociaux avec le double objectif de redynamiser ce quartier et de rester ouvert à un public plus large, dans une volonté de mixité sociale. Créé en 2010 à la demande de l'association « Les vertiges » (dissoute depuis), ce sont 20 parcelles individuelles et deux parcelles de groupe qui sont disponibles. Le site prévoit également des parcelles surélevées pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Une collaboration avec le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut permet de développer des activités pédagogiques sur le jardin, principalement avec les jeunes enfants qui fréquentent l'accueil extra scolaire de la commune. Les parcelles de groupe ont notamment été cédées au service d'insertion sociale du CPAS ou à la maison de repos de la commune.

Sur place, du matériel peut être mis à disposition et une personne en contrat d'insertion est présente sur le jardin pour aider les jardiniers et leur donner des conseils. Un espace de compostage est adossé au jardin. La consigne pour tous est de ne pas utiliser de pesticides.

Pour plus d'info : <http://www.peruwelz.be/page/contenu/118/plan-de-cohesion-sociale>

5. Jardin partagé du CPAS de Courcelles

Le service d'insertion socioprofessionnelle du CPAS de Courcelles s'est engagé dans la mise en place d'un potager collectif et d'un poulailler avec pour public cible les personnes souffrant d'assuétudes. Bien que ce potager ait d'abord été mis en place en vue de proposer un accompagnement social quelque peu différent pour des personnes ne pouvant s'inscrire dans un parcours « classique » d'insertion, ce projet de potager collectif a aussi permis aux travailleurs sociaux et aux bénéficiaires de s'inscrire progressivement dans une réflexion autour de l'alimentation, notamment par la mise en place d'une conserverie permettant de tirer parti des quantités importantes produites par le potager. Les légumes sont cuisinés et mis en conserve lors d'ateliers collectifs. Chaque participant reçoit un nombre de pots en consigne et peut reprendre d'autres conserves quand il ramène ses pots vides.

Pour plus d'info : <https://www.cpascourcelles.be/>



NOTES DE FIN

1. <https://horizontalimentaire.fr/ambassade/manuels-et-outils/le-manuel-des-jardiniers-sans-moyens>
2. http://www.espaceenvironnement.be/content/uploads/2017/05/DAD2_FA3_Jardin_Partage_light.pdf
3. Pour plus d'informations, en France : <http://lesincroyablescomestibles.fr/>;
en Belgique : <https://incredibleediblebelgium.wordpress.com/>
4. Pour plus d'informations sur cette question, voir notamment : <http://www.lavillepousse.fr/mixite-sociale-dans-les-jardins-partages-conseils-et-points-de-vigilance/>



Avec le soutien du Fonds européen de développement régional

Financeurs :



Opérateurs associés :



Opérateurs partenaires :

